

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LEPAYSANT Benjamin, Maire.

Etaient présents : ACHARD Stanislas, AGUIDA Sébastien, BERNARD Matthias, BONVALET Christian, BOUET Aline, CHARDIN Jean-Philippe, CHIRON Marie-Angéline, DURAND Éric, FREMAUX Marie-Andrée, GOHEL-TIREL Aude, JAMOIS Sandra, KORAL Martine, LANCE Catherine, LEBORGNE Hubert, LEGRIX Maxime, LEPAYSANT Benjamin, LEPELTIER Benjamin, MARIE Stéphanie, TOPHIN Christelle, VANHEE Roxane et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : BEAUDOIN Charlotte (pouvoir à MARIE Stéphanie), LOUVRIER Jean-Luc (pouvoir à LANCE Catherine), MALLIET Vincent (pouvoir à KORAL Martine), POTEL Clément (pouvoir à BERNARD Matthias), PREVOT Anne-Laure (pouvoir à LEPAYSANT Benjamin) et TARDIF David, (pouvoir à BOUET Aline).

Secrétaire de séance : BERNARD Matthias.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 18 mai 2026. Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

ELECTION SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNE – N°2026/091

Le Maire rappelle les articles L 2121-15, L 2122-17, L 2121-17 du CGCT et L. 289 et R. 133 du Code Electoral ; ces articles précisent les modalités d'élection des délégués de la commune.

La Commune doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée ; cette liste incomplète comporte le nombre de candidats requis pour les délégués titulaires et respecte l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes déposées	27
A DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

Liste Biéville-Beuville	27 voix
-------------------------	---------

Titulaires

LEPAYSANT Benjamin

PREVOT Anne-Laure

TARDIF David

CHIRON Marie-Angéline

BERNARD Matthias

TOPHIN Christelle

MALLIET Vincent

FREMAUX Marie-Andrée

BONVALET Christian

JAMOIS Sandra

ACHARD Stanislas

VANHEE Roxane

LEPELTIER Benjamin

KORAL Martine

POTEL Clément

Le Maire a déclaré élue la liste Biéville-Beuville à la majorité absolue des suffrages exprimés.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA RETRANSMISSION DES
MATCHS DE L'EQUIPE DE FRANCE LORS DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL -**

N°2026/092

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARDIN Jean-Philippe, Maire-adjointe en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur CHARDIN Jean-Philippe rappelle la décision de diffusion des matchs de football à l'occasion de la coupe du monde

Afin que ce moment puisse se dérouler de façon conviviale, il est proposé aux commerçants et aux associations de tenir un stand de type buvette ou autre. Pour ce faire, Monsieur CHARDIN Jean-Philippe propose de signer avec les intervenants une convention afin de réglementer ces occupations d'espace dans la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention annexée à la présente ;
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES - N°2026/093

Monsieur le Maire présente l'arrêté pris concernant l'obligation de promener son chien en laisse sur tout le territoire de la commune ; cette décision fait suite à trois cas de morsures sur des personnes par trois chiens différents. Cette information fera l'objet de la plus large communication possible auprès des habitants.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal de sa décision d'abroger l'arrêté communal interdisant la tonte le dimanche matin de 10h à 12h ; cette décision fait suite à de nombreuses demandes dans ce sens.

Madame JAMOIS Sandra indique qu'un tag a été fait en bas du Golf ; M. LEBORGNE Hubert pense que ce n'est pas sur le domaine public.

Madame KORAL Martine indique que l'on retrouve des balles de golf rue Edmond Jupp ; M. le Maire indique que le practice va prochainement être déplacé ce qui mettra fin à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 20.

Le Secrétaire de séance,

Matthias BERNARD.



Le Maire,

Benjamin LEPAYSANT.

